

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 27 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JANVIER 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOU - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Laure FAUDEMÉR (jusqu'à son arrivée à 18h42) - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN

#### POUVOIRS :

- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN (jusqu'à son arrivée à 18h42)
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : ESPACE MULTISPORTS A SAUBAGNACQ : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : AVENANT N° 5**

Par délibération n° 1 en date du 30 juin 2010, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace multisports à Saubagnacq (marché n° 2010-12) au groupement d'entreprises représenté par la SAS CHABANNE ET PARTENAIRES, sise à Lyon.

Les travaux ont depuis été réceptionnés le 7 janvier 2014, faisant ainsi courir les différents délais de garantie, dont notamment le délai de garantie de parfait achèvement, d'une durée d'un an.

Le marché dispose que la mission de maîtrise d'œuvre s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai pour les réserves non levées, ouvrant alors droit au paiement du solde du marché.

Or, Monsieur Yann CEGLARSKI, représentant de la SARL DCA ARCHITECTURE co-traitante du groupement de maîtrise d'œuvre, a informé la Ville le 15 décembre dernier de la liquidation en cours de la société par dissolution anticipée volontaire des associés, avec reprise de l'activité par l'EURL YCAR, gérée également par lui.

Ce transfert des droits et obligations issus du marché doit ainsi être opéré par voie d'avenant, sans aucune autre modification des termes du marché et sans aucune incidence financière.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au marché n° 2010-12 ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150127-14-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 28 Janvier 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».